

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 8 juillet 2025 à 19H00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- 1.Ouverture de la séance
- 2.Adoption de l'ordre du jour
- 3.Dépôt des procès-verbaux
- 4.LÉGISLATION
- 5.FINANCES
 - 5.1Compte pour approbation
 - 5.2Utilisation redevance gravière
 - 5.3Autorisation utilisation de différents équipements par l'Exposition Agricole
 - 5.3Résolution concordance
- 6.MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 6.1Recommandation paiement no3 Construction Marco Lachance inc.
 - 6.2Entretien thermopompe
 - 6.3Demande Domtar
 - 6.4Double Vocation
 - 6.5Télécom expo agricole
 - 6.6Mandat contrôle qualitatif Petit Shenley
- 7.PERSONNEL
- 8.LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1Échange publicitaire
 - 8.2Spectacle d'humour
- 9.RAPPORT

10.CORRESPONDANCE

11.AUTRES SUJETS

11.1Demande de gratuité brunch filles d’Isabelle

12.Période de questions

13.Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-07-199 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2025-07-200 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l’unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin, de la séance extraordinaire du 5 juin et de la séance d’ajournement du 17 juin 2025.

4. LÉGISLATION

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2025-07-201 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu’ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de juin 2025 au montant total de 470 308.51 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	44 260.13 \$
Factures payées :	171 012.43 \$
Factures à payer :	255 035.95 \$

5.2. UTILISATION REDEVANCE GRAVIÈRE

2025-07-202 **Considérant** que le conseil désire faire des travaux dans le rang 4 Sud;

Considérant que le conseil souhaite utiliser 50 000\$ de la redevance gravière pour les travaux dans le rang 4 Sud;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que l’utilisation de la redevance gravière de 50 000\$ serve aux travaux du Rang 4 Sud.

5.3. MANDAT RUISSEAU FOLEY

2025-07-203

Considérant que le conseil désire faire nettoyer le ruisseau Foley;

Considérant qu’une seule soumission a été reçue et analysée par la firme WSP;

Considérant que la soumission de la firme Excavation Doris Drouin s’élève au montant de 36 691.69\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que la soumission de la firme Excavation Doris Drouin inc. soit acceptée pour le nettoyage du ruisseau Foley au montant de 36 691.69\$ taxes incluses;

Que le montant soit financé via le surplus.

5.4. RÉOLUTION CONCORDANCE

2025-07-204

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 661 800 \$ qui sera réalisé le 13 août 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
185-2020	661 800 \$

Considérant qu’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 185-2020, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 13 août 2025;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	32 900 \$	
2027.	34 300 \$	
2028.	35 600 \$	
2029.	37 100 \$	
2030.	38 600 \$	(à payer en 2030)
2030.	483 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 185-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 août 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. RECOMMANDATION PAIEMENT NO 3 CONSTRUCTION MARCO LACHANCE INC.

2025-07-205

Considérant que les travaux au 476 rue Principale ont débuté.

Considérant que les travaux sont effectués par la firme Construction Marco Lachance Inc.;

Considérant que la firme Atelier D supervise les travaux;

Considérant que cette dernière recommande le premier paiement de 155550.93\$ plus taxes pour les travaux effectués;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 155 550.93\$ plus taxes soit versé, à la firme Construction Marco Lachance Inc. pour les travaux effectués au 476 rue Principale.

Que le montant soit financé via la subvention et lorsque celle-ci épuisée via le surplus.

6.2. ENTRETIEN THERMOPOMPE

2025-07-206

Considérant que l'entretien de la thermopompe est recommandé aux 2 à 3 ans;

Considérant que le conseil désire faire l'entretien de la thermopompe de la salle de sport;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues et que le plus bas soumissionnaire est monsieur Dave Cameron pour un montant de 220\$ pl tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'entretien de la thermopompe du gym de l'aréna soit effectué par monsieur Dave Cameron pour un montant de 220\$ pl tx.

6.3. DEMANDE DOMTAR

2025-07-207

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'entretien structurel à faire dans le rang 4 Sud pour l'année 2025;

Considérant que le transport lourd de la compagnie Domtar contribue à la détérioration du chemin ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande à la compagnie Domtar une contribution financière de 30 000\$ pour accompagner la Municipalité dans les travaux de réfection à effectuer dans le rang 4 Sud pour l'année 2025.

6.4. DEMANDE DOUBLE VOCATION

2025-07-208

Considérant que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Considérant que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Considérant que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalables;

Considérant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

Considérant l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2024;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
RANG 4	5,4 km	bois	1 300

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 5,4 km.

6.5. TÉLÉCOM EXPO AGRICOLE

2025-07-209

Considérant que le comité de l'Exposition Agricole et celui des Grands Feux désirent avoir le support de la municipalité pour faire l'installation de l'internet de façon permanente sur le site de l'aréna et de l'Expo jusqu'au ciné-parc;

Considérant qu'une soumission a été demandée à la firme Beauce Télécom inc. ;

Considérant que la soumission s'élève à 3 596.50\$ plus taxes;

Considérant que le montant total sera divisé entre les trois parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'installation de l'internet de façon permanente sur le site de l'aréna et de l'Expo jusqu'au ciné-parc;

Que le montant de 3 596.50\$ pl tx soit divisé de part égale entre les 3 partis, soit l'Exposition Agricole, Les Grands Feux et la Municipalité.

Que la dépense soit financée le surplus.

6.6. MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF PETIT SHENLEY

2025-07-210

Considérant que le conseil municipal désire faire des travaux dans le Rang Petit Shenley;

Considérant que ces travaux demandent un contrôle qualitatif des matériaux utilisés ;

Considérant que la firme Artelia a fourni la plus basse soumission conforme au montant de 19 351.96\$ tx inclus pour effectuer ces travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Artelia avec une soumission de 19 351.96\$ tx inclus pour le contrôle qualitatif lors des travaux effectués dans le Rang Petit Shenley.

Que la dépense soit financée via la TECQ et lorsque épuisée via le surplus.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. ÉCHANGE PUBLICITAIRE

2025-07-211

Considérant que le conseil désire faire de la publicité pour le ciné-parc Beauce-Sartigan;

Considérant que la firme Radio Beauce offre de faire un échange publicitaire avec la municipalité pour la promotion du ciné-parc;

Considérant qu'en échange de billets pour le ciné-parc il offre les billets à moitié prix sur leur plateforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise de donner des billets à la firme Radio Beauce pour promouvoir le ciné-parc Beauce Sartigan.

8.2. SPECTACLE D'HUMOUR

2025-07-212

Considérant que la municipalité désire offrir un spectacle d'humour en février 2026 ;

Considérant que le contrat de l'humoriste s'élève à 6 500\$ plus taxes et hébergement ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut signer dès maintenant le contrat avec l’agent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à signer le contrat de l’humoriste pour février 2026 au montant de 6 500\$ plus taxes et hébergement ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est aussi autorisée à signer un contrat pour la sonorisation afin de répondre au besoin technique de l’artiste.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2025.

11. AUTRES SUJETS

11.1. DEMANDE DE GRATUITÉ BRUNCH FILLES D’ISABELLE

2025-07-213

Considérant que les Filles d’Isabelle tiennent un Brunch-bénéfice dans le cadre de l’Exposition agricole de Beauce le 10 août 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l’organisme à utiliser le Centre Multifonctionnel Desjardins gratuitement pour cet événement;

Que l’organisme s’occupe de monter la salle et remettre les lieux tels quels pour 16 heures la journée même.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

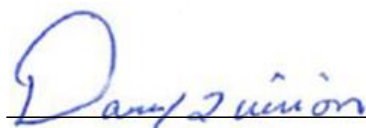
Aucune question n’a été posée.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-07-214

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier